

Délibération

n° 2025-05

Objet : Cotisation à la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG) pour l'année 2025

Séance du : lundi 10 février 2025

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 4 février 2025 **Secrétaire de séance :** Maryse MICHAUD

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e) 20	Représenté(e) par 0	Excusé(e) donne pouvoir à 10	Excusé(e) 5
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	x			
DI FOLCO Catherine,	x			
COMBET Damien,			x P. LOCATELLI	
LUTZ Sophie,	x			
STARON Catherine,	x			
REVELLIN Gérard,	x			
BRUNEAU Nathalie,			x C. DI FOLCO	
MICHAUD Maryse,	x			
ARCOS Sébastien,	x			
ASTRE Joëlle,	x			
BALDIVIA Dominique,				x
BALLESIO Pierre,			x G. REVELLIN	
DECHAMPS Véronique,	x			
FARNOS René,	x			
FRESSYNET Pierre,	x			
GALLET Christian,	x			
GAVAULT Yves,	x			
ODO Xavier	x			
PERRUSSEL-BATISSE Josée	x			
TISSOT Philippe	x			
VINCENT Max	x			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
ZANNETTACCI Pierre-Jean	x			
DUTHEL Gilles	x			
MALOSSE Daniel				x

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250210-2025-05-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
BOSETTI Laurent				x
GLÜCK Olivier			x S. LUTZ	
CORSALE Doriane			x G. DUTHEL	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
PUBLIÉ Martine				x
BOULARD Valérie			x M. MICHAUD	
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
ARTIGNY Bertrand			x M. VINCENT	
KHELIFI Zémorda				x
Pascale CHAPOT	x			
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
MOROGÉ Jérôme			x P. CHAPOT	
PACCAUD Mickael			x C. STARON	
CRUZ Sophie			x S. ARCOS	

Était présente madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités
Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
Nadège NOËL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Le cdg69 adhère à la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG) dont l'objectif principal est d'assurer un relai auprès des pouvoirs publics pour tous les sujets relevant de la compétence des centres de gestion.

La FNCDG organise également des réunions (réunions thématiques, commissions,...) et organise ou représente l'ensemble des cdg départementaux lors d'événements (congrès AMF, colloque,...) annuels.

Pour assurer le fonctionnement de cette association, les centres de gestion adhérents s'acquittent d'une cotisation annuelle dont le montant est calculé suivant le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales des CAP du ressort du cdg, multiplié par 1,5 €.

Pour l'année 2025, la cotisation s'élève à 14 142 €, montant identique aux années précédentes.

Les cdg peuvent s'acquitter de cette cotisation en un seul versement ou en deux versements (avant le 30 avril et avant le 30 septembre).

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250210-2025-05-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion

Vu l'adhésion du cdg69 à la FNCDG

Vu le courrier de la FNCDG notifiant au cdg69 le montant de la cotisation annuelle pour 2024

Considérant l'intérêt d'adhérer à la FNCDG

Article 1 : de s'acquitter de la cotisation à la FNCDG d'un montant de 14 142 € pour 2025 ;

Article 2 : d'approuver le versement en une seule fois ;

Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 10 février 2025
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250210-2025-05-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025